

n° 7
29 mai 2018

Viticulture

À retenir cette semaine

Stade boutons floraux séparés atteint, tout début floraison
Premières taches de mildiou et black rot observées
Présence faible de larves de cicadelles vertes
Toutes premières larves de cicadelles de la flavescence observées

BSV réalisé en fonction des observations de la situation sanitaire des vignobles à partir des données des vignobles suivis dans le cadre du réseau de parcelles en Auvergne-Rhône-Alpes. Observations effectuées par les membres du réseau BSV en application du protocole harmonisé national d'observations. Cette année, le réseau comprend 38 parcelles

Données du réseau

24 parcelles renseignées, 16 dans le vignoble de Saint-Pourçain, 8 dans le vignoble des Côtes d'Auvergne.

Des dégâts de grêle on été signalés à Boudes le 21 mai.

Stades phénologiques

Les toutes premières fleurs apparaissent dans les secteurs les plus précoces, notamment à Besson (03). Les autres parcelles sont au stade boutons floraux séparés, 10 à 12 feuilles étalées.



Prévisions météo

Le temps reste agité: des averses orageuses sont prévues mercredi, puis la situation devrait se calmer un peu jusqu'à dimanche, même si de rares averses restent possibles. Lundi, et mardi verront le retour d'un temps orageux, avec la possibilité de forts cumuls.



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Situation sanitaire

Cicadelles vertes



Les larves de cicadelles sont maintenant plus fréquemment observées, mais restent en nombre limité, entre 2 et 10 larves pour 100 feuilles.

Seule 1 parcelle, à Laps (63) les voit apparaître en nombre beaucoup plus élevé, 85 pour 100 feuilles. Cela reste toutefois en dessous du seuil de nuisibilité.

Rappel : le seuil de nuisibilité – très sécuritaire - est fixé à 100 larves pour 100 feuilles.

Cicadelles de la flavescence dorée

Les premières larves de cicadelles de la flavescence dorée sont désormais bien visibles. Elles sont peu nombreuses, quelques larves pour 100 feuilles au maximum
Rappel : les larves ne sont pas dangereuses en soit. Elles acquièrent la maladie quand, pour se nourrir, elles piquent un cep atteint par la Flavescence Dorée. Elles la transmettent ensuite en se nourrissant sur d'autres ceps.



Leur présence atteste seulement que la dissémination de la maladie est possible si celle-ci venait à apparaître dans le vignoble. Il faut donc prospecter pour détecter au plus tôt la présence de ceps malades et limiter l'expansion de la Flavescence Dorée.

Tordeuses de la grappe

Le vol se poursuit, mais le nombre de captures diminue.
Aucun glomérule n'a encore été vu. Il est probable que la pression soit faible cette année.

Glomérule habité



Mildiou



Les premières taches apparaissent au vignoble ! Elles sont encore rares pour l'instant, sur seulement quelques parcelles hors réseau, et de l'ordre d'une tache pour 100 ceps.

Cependant on observe des grappe en forme de crosse de-ci de-là. Cela pourrait être le signe d'une attaque de l'inflorescence par le mildiou. Cela sera confirmé ou infirmé dans les jours à venir, avec l'apparition ou non de rot gris sur les inflorescences.



Mildiou dit rot gris, visible au stade nouaison

Situation sanitaire

Mildiou (suite)

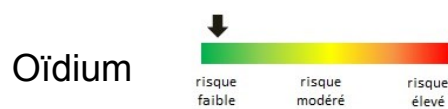
Le risque modélisé remonte avec l'importance des pluies, il est maintenant moyen. La vigne est actuellement à un stade de forte sensibilité.



Tache de mildiou facies « tache d'huile » en face supérieure de la feuille



Tache de mildiou en face inférieure : les sporulations sont bien visibles



Aucune tache d'oïdium n'a encore été vue. La période de pré floraison est une période de grande sensibilité.

L'oïdium est avant tout une maladie à historique et à foyer. Certaines parcelles ont de l'oïdium chaque année, à des degrés variables selon les conditions climatiques, la virulence de la souche annuelle et les traitements réalisés. D'autres parcelles n'en ont que très peu chaque année, voire pas du tout.



Les modèles de prévision des risques ne peuvent donc prédire qu'une tendance annuelle.

Il demeure primordial de connaître la sensibilité de ses parcelles, et de rechercher très précocement la présence de symptômes.



Quelques taches ont été observées sur une parcelle (Lachaux, 63), mais les sorties sont faibles (quelques taches sur un seul cep).

Malgré des conditions climatiques favorables, le risque reste relativement faible du fait que l'on ne soit pas un secteur à historique.

Soyez cependant vigilants.



Tache de black rot facies « café au lait »



Tache de black rot typique, avec le liseré plus foncé et les points noirs (pycnides) au centre

Botrytis

Quelques symptômes de botrytis sont observés, mais restent peu fréquents. Il s'agit de taches sur feuilles et sur rafles. Les symptômes sur feuilles n'ont pas d'importance car ils n'ont pas de lien avec les futurs symptômes sur grappes.

Quant à ceux sur rafles, nommés aussi pourriture pédonculaire, ils ont un impact direct sur la production car les boutons floraux ou les baies situés en aval sont détruits.



Pourriture pédonculaire



Botrytis sur feuille

Erinose

Sur une parcelle a été observée de l'érinose sur l'inflorescence. L'impact est encore limité, mais l'installation sur grappe est bien sûr plus préjudiciable que sur feuille.



Pour en savoir plus, EcophytoPIC, le portail de la protection intégrée.

<http://viticulture.ecophytopic.fr/viticulture>

Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation

Directeur de publication : Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

Coordonnées du référent : François ROUDILLON - froudillon@allier.chambagri.fr

Animateur filière/Rédacteur : Véronique SARROT - vsarrot@allier.chambagri.fr

À partir d'observations réalisées par : les Chambres d'Agriculture Auvergne-Rhône Alpes, en collaboration avec le syndicat des viticulteurs de Saint-Pourçain, la Fédération viticole du Puy-de-Dôme, et les viticulteurs du vignoble Saint-Pourcinois et des Côtes d'Auvergne.

Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT